



Le Président

RÉGION NORMANDIE
Commission Permanente
Réunion du 19 septembre 2022

13h30, à Caen ainsi qu'en visioconférence

Sous la présidence de Monsieur MORIN

DELIBERATION

Objectif stratégique	Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie
Mission	Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand
Programme	P163 - Soutenir la création, la recherche et la circulation des œuvres
Titre	DÉCLARATION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE ROUEN CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE

Présents :

Julie BARENTON-GUILLAS, Laurent BEAUVAIS, Véronique BEREGOVOY, Laurent BONNATERRE, Mélanie BOULANGER, Virginie CAROLO-LUTROT, Philippe CHAPRON, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Bertrand DENIAUD, Clotilde EUDIER, Angélique FERREIRA, Eve FROGER, Claire-Emmanuelle GAUER, Sophie GAUGAIN, Patrick GOMONT, Catherine GOURNEY-LECONTE, Timothée HOUSSIN, Guy LEFRAND, Thierry LIGER, Rudy L'ORPHELIN, Aline LOUISY-LOUIS, David MARGUERITTE, Florence MAZIER, Hervé MORIN, Hafidha OUADAH, Olivier PJANIC, Bastien RECHER, Claire ROUSSEAU, Rodolphe THOMAS.

Excusés et pouvoirs :

Jonas HADDAD, François-Xavier PRIOLLAUD, Jean-Baptiste GASTINNE (pouvoir à Hervé MORIN).

Vu les articles L 4211-1, L 4221-1 et L 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CP D 19-03-149 de la Commission Permanente en date du 11 mars 2019 portant adoption de la création et des statuts de l'association « Rouen Normandie-2028 - Capitale européenne de la Culture », et décidant de l'adhésion de la Région Normandie à cette association en tant que membre fondateur,

Vu la délibération n° CP D 19-10-149 de la Commission Permanente en date du 17 octobre 2019 procédant au versement de la cotisation 2019 relative à l'adhésion à l'association « Rouen Normandie-2028 - Capitale européenne de la Culture »,

Vu la délibération n° AP D 21-07-8 du Conseil Régional en date du 2 juillet 2021 adoptant la délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° AP D 21-07-13 du Conseil Régional en date du 19 juillet 2021 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Région,

Vu la délibération n° AP D 21-12-11 du Conseil Régional en date du 13 décembre 2021 adoptant le Budget Primitif 2022 du Budget principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Vu la délibération n° AP D 22-06-14 du Conseil Régional en date du 20 juin 2022 adoptant le Budget Supplémentaire 2022 du Budget Principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Considérant

- que l'action Capitale Européenne de la Culture est devenue l'une des initiatives culturelles les plus appréciées par les citoyens et les plus ambitieuses de l'Union Européenne,
- que sur la base des orientations prises par les membres fondateurs, et afin de contribuer à la capacité de réalisation du projet (contributions financières qui seront à déterminer en fonction de la situation financière de l'association et sous réserve des crédits votés par la Région), il a été décidé de créer une association, intitulée Rouen Normandie 2028 - Capitale Européenne de la Culture, ayant pour objet de concevoir et organiser la candidature et le projet,
- que la candidature est portée sur un territoire autour de Rouen et de sa Métropole, le long de la vallée de Seine normande, de Giverny jusqu'au Havre et Honfleur, dans le cadre d'une coopération territoriale élargie, afin de bénéficier des nombreuses retombées positives de ce programme sur le territoire, notamment en termes d'attractivité touristique,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les termes de la déclaration de soutien à la candidature de Rouen, capitale européenne de la Culture, jointe en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la déclaration de soutien à la candidature de Rouen, capitale européenne de la Culture, jointe en annexe 1 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Hervé MORIN

Acte rendu exécutoire le 26 septembre 2022 après réception Préfecture le 26 septembre 2022 Référence technique : 076-200053403-20220919-151222-DE-1-1 et Publication le 26 septembre 2022
--

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.



**DECLARATION DE SOUTIEN DE LA REGION NORMANDIE
A LA CANDIDATURE « ROUEN SEINE NORMANDE 2028 »
AU LABEL « CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE »**

La Seine constitue un des axes historiques du développement de la Normandie. Ce lien entre Paris et la mer de la Manche a favorisé l'essor industriel de tout un bassin de vie qui s'étend de Giverny au Havre en passant par Rouen. Cette transformation s'est accompagnée de l'épanouissement de mouvements artistiques révolutionnaires. La Normandie et particulièrement la vallée de Seine sont de longue date des sources d'inspiration pour les auteurs qui, sur les pas des peintres impressionnistes, se nourrissent de son patrimoine foisonnant, de ses paysages caractéristiques et de son histoire millénaire connue de tous. Les Normands demeurent aujourd'hui très attachés aux peintres et aux figures littéraires qui ont parcouru leur région, comme en témoigne le succès des commémorations autour du bicentenaire de la naissance de Gustave Flaubert ou du festival Normandie Impressionniste.

Pourtant, même si Rouen et l'ensemble de la vallée de la Seine gardent des traces bien visibles de ce glorieux passé, le territoire a connu de profondes mutations. Dans un contexte de plus en plus mondialisé, le modèle industriel d'après-guerre a connu de graves crises, avec des conséquences importantes sur l'organisation du travail et la nature des emplois proposés. Parallèlement à ces bouleversements économiques et sociaux, les préoccupations écologiques ont pris une place croissante dans la vie des habitants, avec la menace du changement climatique qui se précise de jour en jour et l'aspiration à concilier bien-être des populations et respect de l'environnement. La catastrophe de Lubrizol en septembre 2019 symbolise à elle seule ces grands enjeux pour le XXI^e siècle.

La candidature « Rouen Seine Normande 2028 » constitue l'opportunité d'engager une métamorphose de la métropole rouennaise et de la vallée de la Seine, autour d'un projet fédérateur respectueux de l'identité, de la diversité, du patrimoine et des paysages de ce territoire. Cette candidature doit ainsi lui permettre de dessiner son avenir, en incitant les habitants à se saisir des enjeux de cette transformation sociale et écologique, dans le respect des principes d'égalité et d'inclusion chers à l'Union européenne. Celle-ci constitue d'ailleurs un acteur important de cette mutation, que ce soit à travers les financements apportés dans le cadre de la politique de cohésion, dont la majorité est gérée par la Région Normandie, ou des programmes sectoriels.

En tant que membre fondateur de l'association Rouen Normandie 2028, la Région compte parmi les premiers soutiens à l'initiative de la Métropole de Rouen Normandie. Elle souhaite ainsi contribuer à faire de cette candidature un projet qui rayonne sur l'ensemble de la Normandie et favorise son attractivité sur le long terme. La Région veille également à ce que cette candidature soit exemplaire dans sa promotion des droits culturels tels que définis dans la Déclaration de Fribourg, en facilitant l'accès à l'art et à la culture pour les personnes éloignées de l'offre et de la pratique artistique et culturelle, y compris pour les personnes en situation de handicap, que ce soit dans les quartiers urbains les plus en difficulté ou dans les zones rurales.

Par cette déclaration, la Région Normandie réaffirme son soutien à la candidature de Rouen au label « Capitale Européenne de la Culture » pour 2028.